

1^{ère} année de Capacité en Droit

CONVOCATIION AUX EXAMENS DE MAI – JUIN 2019

AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATIION

Ne peuvent se présenter aux examens
que les étudiants ayant effectué leur inscription pédagogique
au Centre audiovisuel

Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter aux examens

**Les épreuves se déroulent au Centre René Cassin (17, rue Saint Hippolyte 75013 Paris)
Métro : Glacière ou Gobelins**

Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début des épreuves écrites

- **Présentez vous avec votre carte d'étudiant(e) universitaire.**
- **Tout étudiant rentré dans l'amphi et dont le nom a été identifié ne pourra ressortir dans l'immédiat.**
- **Dès l'épreuve commencée, les sorties sont autorisées après 1heure pour les épreuves de 3h.**
- **Les étudiants n'utiliseront que le papier fourni lors de l'épreuve.**
- **Les étudiants sont priés d'éteindre leur portable et de le mettre dans leur cartable laissé dans l'allée de l'amphi.**

Les étudiants doivent indiquer lisiblement sur la copie, dans la partie réservée à cet effet, leur nom et prénom et indiquer leur numéro d'étudiant.

A la fin de chaque épreuve, l'étudiant doit rendre sa copie après avoir collé le coin relatif à son nom (pour rendre la copie anonyme) et il doit signer la liste d'émargement.

EPREUVES ECRITES

DROIT PUBLIC	Jeudi 16 Mai	de 9h30 à 12h30	Amphi 2
DROIT CIVIL	Vendredi 17 Mai	de 9h30 à 12h30	Amphi 2
DROIT COMMERCIAL	Vendredi 17 Mai	de 14h30 à 17h30	Amphi 2

Aucun document n'est autorisé

RAPPEL : Toute défaillance à une matière fait obstacle à la validation de vos examens.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants en situation de handicap auxquels il est demandé de se faire connaître au secrétariat

avant le 8 Avril 2019 à l'adresse suivante : aurelien.vazeux@univ-paris1.fr

RESULTATS : Les résultats seront communiqués le **28 Mai 2019**

Les oraux pour les étudiants admissibles aux écrits auront lieu SOUS RESERVE DE MODIFICATION le Jeudi 6 Juin et le Vendredi 7 Juin 2019.